

Charte de Bonne Occupation d'un Logement

*Vous êtes un professionnel en déplacement à la recherche d'un hébergement dans la région ?
Vous êtes au bon endroit !*

Votre confort et votre bien-être sont nos priorités. Nos logements sont soigneusement sélectionnés pour répondre à toutes vos attentes pendant la période de votre mission.

Votre mission professionnelle peut également être une opportunité pour découvrir la culture et le charme de la région environnante. Grâce à notre service de découverte, vous pourrez combiner votre travail avec des moments de détente et d'exploration enrichissants.

Le site web de destination touristique regorge d'informations détaillées sur les sites historiques, les événements culturels et les activités de loisirs du territoire. Que vous ayez un moment de libre entre vos engagements professionnels ou que vous souhaitiez prolonger votre séjour pour explorer davantage, nous sommes là pour vous guider dans votre exploration.

En tant que locataire, en passant par notre plateforme, vous acceptez de respecter les règles établies par notre charte. Celle-ci définit les principes à respecter pour une occupation responsable et harmonieuse d'un logement. Elle vise à garantir un cadre de vie agréable, le respect des lieux et des personnes, ainsi que la pérennité du logement. Elle ne se substitue pas au règlement intérieur éventuellement mis en place par les hébergeurs.

- 1. Tarifs d'hébergement** : Sur présentation de votre carte d'identité professionnelle (avec les coordonnées de votre entreprise), l'hébergeur peut vous proposer des tarifs préférentiels. Ce document permet à l'hébergeur de s'assurer que la personne bénéficiant du tarif spécial est bien un prestataire autorisé, ce qui contribue à réduire les risques de fraude.
- 2. Professionnalisme et crédibilité** : L'authentification par votre identité témoigne d'un haut niveau de professionnalisme et renforce la crédibilité de l'accord entre l'hébergeur et le prestataire.
- 3. Respect du Logement**
 - Respecter la capacité du logement pour la sécurité. Les normes sont en lien avec la sécurité d'accueil du logement. Si un incident survient et que la capacité n'est pas respectée, l'assurance pourrait ne pas couvrir les dégâts et les blessures. Il est donc essentiel de se conformer aux exigences de la capacité d'accueil en cas de recours éventuel aux assurances du logement.
 - Maintenir le logement en bon état et veiller à son entretien régulier.
 - Utiliser les équipements et installations avec soin et conformément à leur usage.
 - Signaler sans délai toute dégradation ou dysfonctionnement au propriétaire ou au gestionnaire.
- 4. Respect des Voisins et du Cadre de Vie**
 - Éviter les nuisances sonores, en particulier aux heures de repos (généralement entre 22h et 7h).
 - Respecter la tranquillité des autres occupants et des voisins.
 - Utiliser les parties communes de manière respectueuse (ascenseur, escaliers, cour, parking, etc.).
 - Gérer les déchets de manière appropriée en respectant les consignes de tri et les jours de collecte.

5. Sécurité et Responsabilité

- Respecter les consignes de sécurité (fermeture des accès, prévention des risques électriques et incendie).
- Ne pas stocker de produits dangereux ou inflammables dans le logement ou les parties communes.
- Assurer une ventilation régulière du logement.
- Disposer d'une assurance habitation couvrant les risques locatifs.

6. Usage du Logement

- Utiliser le logement exclusivement à des fins d'habitation, sauf accord spécifique du bailleur.
- Ne pas sous-louer ou héberger des tiers sans autorisation écrite du bailleur.
- Ne pas exercer d'activités commerciales ou professionnelles.

7. Engagements et sanctions

Tout occupant s'engage à respecter cette charte pour le bien-être de tous.

En cas de non-respect, des mesures correctives pourront être prises, pouvant aller jusqu'à une résiliation du contrat.

Suivi en cas de litige : En cas de problème, la carte d'identité professionnelle pourra servir de preuve d'affiliation, facilitant ainsi la résolution rapide de la situation.

Si litige entre le prestataire et l'hébergeur, les parties devront se référer aux termes du contrat ou des accords conclus pour déterminer les solutions appropriées.

Cette charte repose sur le respect mutuel et la responsabilité de chacun. En la respectant, chaque occupant contribue à un cadre de vie agréable et serein pour tous.